



Association des Etudiants en Médecine de Genève
Centre Médical Universitaire
Rue Michel-Servet 1
1206 Genève

A qui de Droit

Genève, le 11 Octobre 2015

**Objet : Convocation de l'Assemblée Générale ordinaire d'Automne de l'AEMG du
21.10.2015**

Chères/Chers Membres,

Je souhaiterais vous remercier de votre intérêt et vous propose quelques explications sur le déroulement et le contenu de notre prochain Assemblée Générale ordinaire qui aura lieu le 21/10/2015 prochain au Centre Médical Universitaire en salle C150 de 12:00 à 14:00. L'Assemblée Générale (AG) est l'organe suprême décisionnel de notre Association. Aussi, pour que les décisions prises par celle-ci soient les plus légitimes et les plus démocratiques possibles, est-il hautement important qu'un maximum d'étudiants puissent se libérer et être présents.

Les différents documents envoyés vous permettent de prendre connaissance des sujets qui seront traités durant notre prochaine AG. Je vous recommande de commencer par jeter un coup d'oeil sur l'Ordre du Jour (OJ) qui vous sera proposé en début de séance et par la liste des motions (LM) qui récapitule tous les sujets sur lesquels un vote sera demandé.

Différents documents résumés les informations propres à chaque sujets. Bien évidemment, une explication résumée vous sera également fournie en rappel durant la séance. Nous sommes à votre entière disposition pour répondre à vos éventuelles questions, et nous ouvrirons la discussion durant l'AG.

Ci-après quelques informations qui vous seront rappelées en début de séance, concernant le fonctionnement de chaque AG. Je souhaiterais vous remercier encore de votre intérêt, et pour le temps que vous investissez dans cette lecture.

A votre disposition et à très bientôt !

Médicalement votre,

Robert RODRIGUEZ-VIGOUROUX
Président de l'AEMG 2014-2015



Informations concernant le fonctionnement de l'AG

Qui peut participer ?

Tout-e étudiant-e en **médecine** de l'UNIGE qui a **signé son adhésion à l'association**, ainsi que les invités du comité.

Qui peut voter ?

Idem à l'exception des invités.

Sur quoi on vote ?

Cf. la liste des Motions (LM).

Comment on vote ?

La procédure de vote sera expliquée en début de séance, mais ce n'est pas très compliqué :
On vote de 2 façons différentes selon qu'il s'agisse d'une **élection** ou d'une **motion**. On peut voter à main levée, mais en général on préfère voter via un système électronique.

Qu'est-ce qu'une Motion ?

C'est une proposition qui peut concerner beaucoup de choses, un changement de statuts ou un soutien pour une initiative, un projet, etc...

Si personne ne s'oppose à une motion, on l'accepte directement (*nemo contra* : aucune opposition), dans le cas contraire on vote.

Les décisions concernant les modifications de nos statuts (disponibles sur aemg.unige.ch) se prennent avec une majorité au deux tiers. Les autres décisions se prennent à la majorité simple.

Et comment ça se passe pour une élection ?

Cas de figure avec au moins 3 candidats : Est élu le candidat qui obtient la majorité aux deux tiers.
Si la majorité qualifiée n'est pas atteinte au premier tour, un second tour avec les deux candidats ayant eu le plus de voix se déroule. Est alors élu le candidat qui obtient la majorité simple.
Cas de figure avec 2 candidats ou moins : Est alors élu le candidat qui obtient la majorité simple.

Qui peut proposer sa candidature et comment ?

Tout membre de l'association, il suffit d'annoncer sa candidature par mail, une semaine en avance à (aemg@unige.ch). Valable pour tous les postes au concours durant la séance.

Sur quoi se base ce fonctionnement ?

Sur nos statuts que vous pouvez lire ici :
<http://aemg.unige.ch/lassociation/statuts/>

Pourquoi devrais-je venir à cette AG ?

- Parce qu'il y a potentiellement des sujets qui te concernent et/ou t'intéressent qui seront abordés.
- Parce que c'est un des rendez-vous importants dans la vie de l'association.
- Parce qu'on vous aime et **qu'il y aura à manger (pizza) et à boire !**